



# PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 13 OCT 2021


N/Réf 253 /DG/DOMSE/DA/DS/LSA/IK



## NOTE AUX PROPRIETAIRES ET GERANTS DES ARMEMENTS A LA PECHE FRAICHE

Il me revient que des gérants d'armement à la pêche fraîche utilisent les réceptifs de la halle de criée du Terminal de pêche pour le stationnement prolongé de certains de leurs bateaux en cessation d'activité ou en attente d'un potentiel acquéreur avec tous les risques de chavirement et préjudices financiers que cela comporte.

Je rappelle à toutes fins utiles que ces réceptifs sont exclusivement affectés à l'exploitation des bateaux en activité et ne s'auraient se muer en chantier naval de réparation.

Par conséquent, Tout navire sans activité de plus de 30 jours de présence à ces réceptifs devra être transféré sur les nouveaux coffres disposés à cet effet sous la supervision des Services de la Capitainerie du Port d'Abidjan (Contact : 0546005616).

J'attache du prix au strict respect de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature. 

  
  
**H.Y.SIE**